

HIVERNALES & ESTIVALES 2019 - 2020

Règlement

9 clubs participants : Le Beaujolais, Chassieu, Le Clou, La Commanderie, Le Gouverneur, Mionnay, Salvagny, La Sorelle, Lyon Verger.

- Les rencontres se font en stableford, certificat médical obligatoire
- Les compétitions ont lieu entre le 1^{er} Novembre et le 30 Mars pour les Hivernales et entre le 15 Avril et le 15 Octobre pour les Estivales.
- Les participants doivent impérativement faire partie de l'Association Sportive et de l'Amicale Seniors (si elle existe) du club qu'ils représentent. Le capitaine de chaque équipe pourra donner la priorité d'inscription à un membre à plein temps, par rapport à un membre d'une carte entreprise, s'il le souhaite.
- Tous les index supérieurs seront ramenés à 36.
- Lors des compétitions **individuelles**, sont pris en compte pour le classement, les 2 meilleurs scores BRUT + les 3 meilleurs scores NET de chaque club. Ces résultats individuels ne seront pas envoyés à la FFG.
- Lors des compétitions **en double**, sont pris en compte pour le classement, le meilleur score BRUT + les 2 meilleurs scores NET.
- Quel que soit le type de compétition, le 1^{er} club marque 9 points, le second 8 points et ainsi de suite jusqu'au dernier qui marque 1 point.
- Si un club ne présente aucun joueur, il ne marquera aucun point.
- Lors des rencontres en scramble, si, au dernier moment, l'un des 2 compétiteurs est absent, les coups rendus attribués au joueur seul seront recalculés. Une nouvelle carte de score sera établie en affectant un index 36 au joueur absent.
- Dans tous les cas, le BRUT prime le NET. Un joueur (ou une doublette) ne peut compter qu'une seule fois pour le classement de son club.
- En cas d'égalité de 2 BRUTS pour un même club, on retiendra celui qui a le NET le plus bas.
- Le calcul des handicaps d'équipe est celui calculé par le logiciel de la FFG.
- Pour les doubles (excepté pour les 4BMB), pour être pris en compte dans l'attribution des points à leur club, les joueurs de 1^{ère} série (la limite est celle fixée par l'ASGRA soit 18.4 pour les dames et 15.4 pour les hommes) doivent avoir moins de 12.1 de différence d'index avec leur partenaire.

- Chaque club pourra présenter 10 participants avec liste d'attente.
- Le nombre de joueurs sera limité à 92, 94 ou 96, au choix du club organisateur.
- S'il reste des places disponibles, le club organisateur retiendra un joueur ou une équipe supplémentaire par club, cela à concurrence de 92, 94 ou 96 personnes toujours en accord avec le président d'Estiver. Celui-ci aura à charge d'équilibrer les demandes entre tous les clubs ... sur la durée des 9 rencontres.
- Tous les participants compteront pour le classement de la compétition.
- Le club organisateur ne pourra pas avoir plus de participants que n'importe quel autre club, sauf si tous les joueurs en liste d'attente, dans tous les autres clubs, ont été retenus.
- Après accord avec le président d'Estiver, le club organisateur aura à charge d'informer chaque responsable de club du nombre de joueurs retenus, le plus tôt possible.
- Possibilité pour un club d'annuler une rencontre s'il y a moins de 50 inscrits.
- Les inscriptions doivent parvenir au club organisateur ET au président d'Estiver, sur la fiche d'inscription prévue à cet effet (indiquant Nom, Prénom, Index et N° de licence)
 - avant le vendredi à 12h00 pour les rencontres ayant lieu le mardi.
 - avant le lundi à 12h00 pour les rencontres ayant lieu le jeudi.
- Pour les hommes de 80 ans et plus, le départ des boules bleues (ou rouges en absence de bleues) sera accepté s'ils le demandent.
- Les conditions tarifaires pour tous les clubs sont les suivantes : **50 € pour les Hivernales et les Estivales (GF + repas)**
- Départs en shot - gun à 9h30 pour les Hivernales et 9h00 pour les Estivales
- Des petits lots, de faible valeur, seront remis au premier BRUT et aux 2 premiers NET tous clubs confondus. Lots à charge du club organisateur.
- En fin de saison une coupe sera remise au club vainqueur, à charge de l'administrateur du site Estiver.
- Boissons et petit casse-croute souhaités sur le parcours.
- Une sono est à prévoir lors de la remise des prix.
- En cas d'intempéries, la rencontre peut être annulée **trois jours** avant la date prévisionnelle. A charge au club organisateur de prévenir tous les clubs et l'administrateur du site ... et de proposer une date de remplacement.
- L'organisation se réserve le droit d'appliquer une sanction aux joueurs qui ne se présentent pas à la compétition sans avoir prévenu : obligation de céder leur place, aux compétitions suivantes, en cas de surnombre d'inscrits. Le jour même le club organisateur signalera de tels cas au président d'Estiver lorsqu'ils se présenteront ... à fin d'archivage.